

Les politiques énergétiques : où en sommes-nous ?

Rattrapons le retard en France

L'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 a été précisé par la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée en avril 2021. Elle fixe les objectifs de transition énergétique du pays jusqu'en 2028 avec une augmentation de la capacité éolienne de 45% en 3 ans pour atteindre 24,1 GW. Or avec seulement 1 191 MW raccordés en 2021, la France n'arrive pas à suivre le rythme qu'elle s'est fixé, à savoir une augmentation annuelle de sa capacité éolienne installée de 2GW.

En 2021, la région Grand Est a comptabilisé 3 861 MW de puissance installée, ce qui couvre 20,5% de la consommation régionale d'électricité (soit 1 700 000 foyers alimentés en énergie renouvelable). La filière a généré dans cette région 1 632 emplois.



Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables

Le Conseil d'Etat a été saisi le 8 août 2022 d'un projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables. Les vingt articles de ce projet de loi misent sur quatre leviers : l'accélération des procédures administratives, la libération du foncier pour les panneaux photovoltaïques, la mise en place de mesures économiques complémentaires et la création d'un document stratégique de façade maritime pour l'éolien en mer.

L'éolien, un amortisseur de la flambée des prix

En France, l'énergie éolienne est la 3ème des énergies les plus utilisées, après l'énergie nucléaire et l'énergie hydraulique. Cette énergie est donc essentielle dans le mix énergétique français et elle représente environ 8% de la consommation électrique française en 2021. En plus de son importance dans notre consommation, c'est aujourd'hui une énergie qui est une source de revenu pour l'État.

Le mécanisme du complément de rémunération

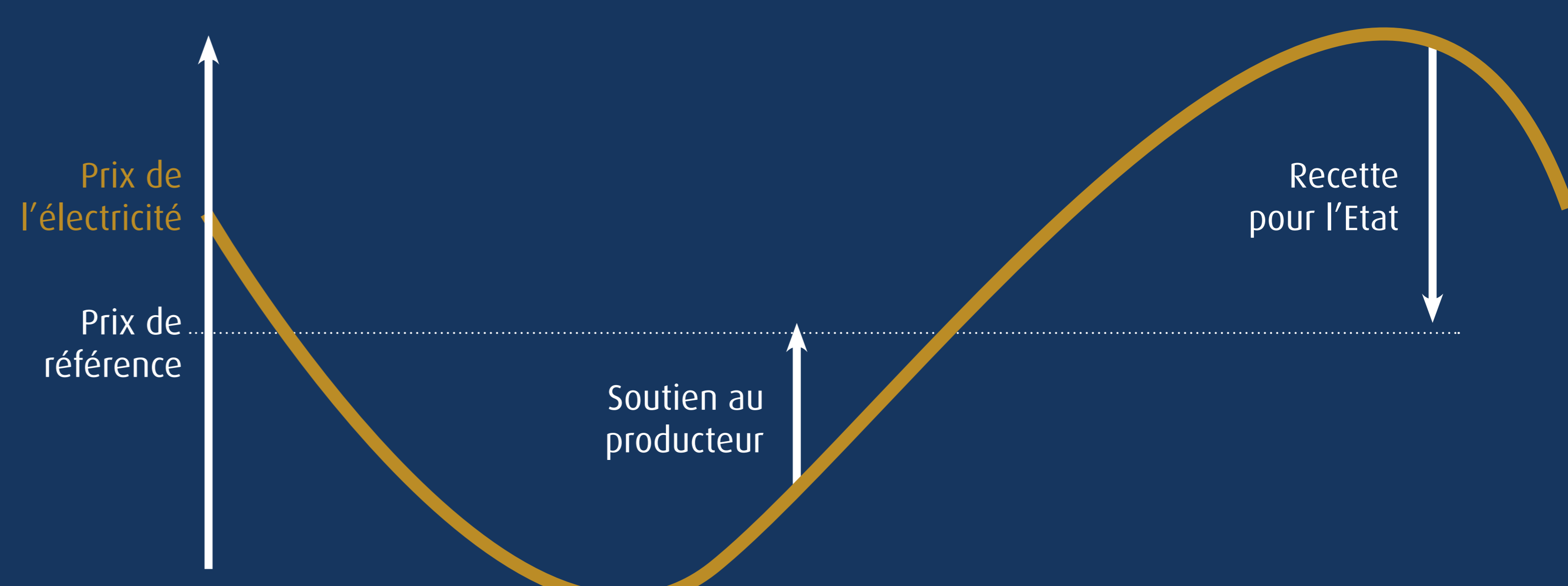
— Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur.

— A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Or, actuellement, le prix moyen du dernier appel d'offre éolien est de 67,5€/MWh tandis que le prix moyen de l'électricité sur le marché français d'octobre 2021 à septembre 2022 était de 277€/MWh. La CRE (Commission de régulation de l'énergie) estime alors que la filière éolienne (terrestre et en mer) reversera 21,7 milliards à l'Etat au titre de 2022 et 2023.

C'est par ailleurs ce phénomène qui finance en partie le bouclier tarifaire mis en place par l'État sur l'électricité.

Principe du complément de rémunération



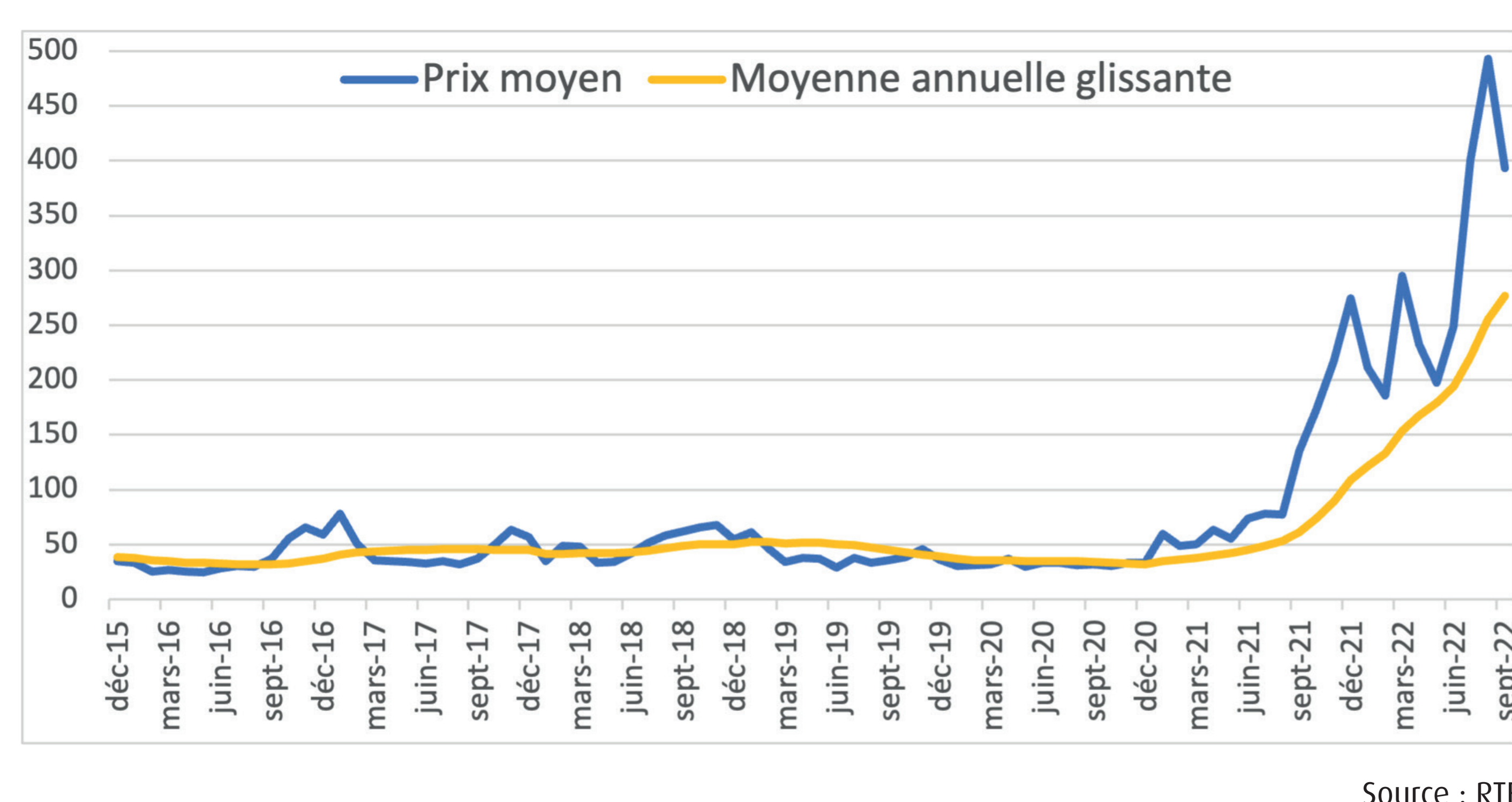
Le saviez-vous ?

Sans le bouclier tarifaire, au 1er juin 2022, le niveau moyen du tarif réglementé de vente du gaz aurait été supérieur de 48,70 % TTC par rapport au 1er octobre 2021.

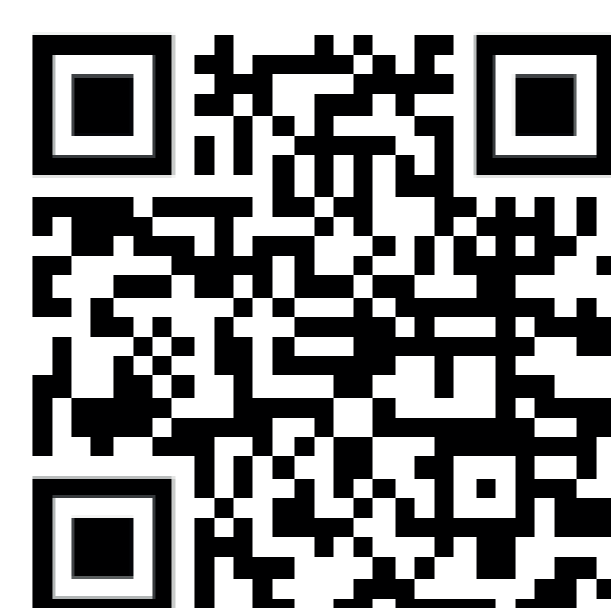
Toujours sans le bouclier tarifaire, au 1er février 2022, le tarif réglementé de l'électricité aurait augmenté de 35,4 % TTC par rapport à la même date l'année dernière.

En septembre 2022, le gouvernement annonce que le nouveau bouclier tarifaire de 2023 devrait éviter au ménage un surcoût de 200 € par mois pour le gaz et 180 € par mois pour l'électricité.

L'augmentation des prix de l'électricité sur le marché en France de fin 2015 à septembre 2022



Source : RTE



Pour plus d'informations : www.eolien-voieromaine-vosges.fr